

PLU St Philibert**sxfaugas@cegetel.net** <sxfaugas@cegetel.net>dimanche 2 septembre 2018 à 22:03 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

**180902 lettre XF PLUSTPHI.docx**

42 Ko

Madame , Monsieur l'enquêteur public

veuillez trouver en pièce attachée mes remarques dans le cadre de la consultation publique à l'occasion de la proposition de modification de PLU de la commune de Saint Philibert.

Xavier FAUGERAS

25 rue de l'océan

Saint Philibert

09 82 40 51 73

sxfaugas@cegetel.net

Madame, Monsieur le président de la commission d'enquête publique

Mairie de Saint Philibert

le 2 septembre 2018

Madame, Monsieur l'enquêteur public

Je vous écris dans le cadre de la consultation publique au sujet du projet de nouveau PLU de la commune de Saint Philibert.

Le travail effectué pour ce PLU m'apparaît détaillé et j'apprécie la volonté de chercher des solutions pour favoriser la vie dans la commune telles que l'extension de voies cyclables, la volonté de conservation des haies et des chemins anciens.

Je souhaite néanmoins faire part de mon opposition à propos des éléments suivants qui m'apparaissent aller à l'encontre de l'intérêt des habitants de la commune, de son environnement et de son homogénéité actuelle:

-1 je suis en désaccord avec l'objectif de densification affiché dans le texte et qui gouverne des propositions d'aménagements architecturaux dommageables pour la commune et les riverains (actuels habitants de la commune). Aussi suis-je en désaccord avec la proposition d'autorisation :

- de bâtiments jusqu'à 12m de hauteur en zone Uaa et Uab - des limites plus basses pourraient être proposées (par exemple 10/8.5m)
- de toitures 4 pentes voire de toit terrasse ou attique qui ne sont en aucun cas caractéristiques de l'architecture régionales ou locale. Le toit 2 pentes devrait être le seul autorisé.

Je m'interroge en outre sur la nécessité réelle de cette densification affichée. Une étude d'impact devrait être faite. Ainsi je souhaite proposer qu'un ratio d'habitation par Ha conforme à la région soit adopté, par exemple 20 Habitation/Ha. Enfin je suis en totale opposition avec les expropriations qui vont avec cette densification et qui me paraissent abusives notamment sur l'OAP de Kercadoret.

-2 je suis opposé à la proposition d'extension de la zone de Port Deun. Le développement non contrôlé de cette zone, ces dernières années, a apporté une densification importante du trafic véhicule, bateaux et est une source certaine d'accident futurs. En effet les aller/ retour des tracteurs traînant des bateaux traversant la route et le chemin côtier est accidentogène. Toute augmentation supplémentaire de l'activité verra une augmentation du risque d'accidents aux personnes (riverains, promeneur/ touristes...). Mais aussi fera peser sur l'environnement local (zone humide) une lourde contrainte supplémentaire. Sans compter les désagréments supplémentaires pour les riverains actuels. L'activité de cette zone doit en outre être mieux contrôlée et limitée au nautisme.

Je vous remercie pour l'opportunité donnée par cette enquête publique de m'exprimer sur le sujet, et vous prie, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Xavier FAUGERAS
25 rue de l'océan - Saint Philibert
Tel : 09 82 40 51 73